

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MAI 2018**

Nombre de Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	12
Votants :	15

Date de convocation
09/05/2018

Le **seize mai deux mil dix-huit**, à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Erbrée, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BILLOT Pierre, Maire.

Présents : BILLOT Pierre, MANCEAU Martine, BEGASSE Pierre, ERRARD Michel, HOUDMOND Max, SARTHOU Annick, CORNEE Alain, GUESDON Marie-Christine, BOTREAU Yves-Laurent, LE BORGNE Isabelle, COLINET Samuel, LE CAM Anne-Sylvie.

Absent(e)s excusé(e)s : PINSARD Patricia (a donné pouvoir à CORNEE Alain) DUPONT Roselyne, NEVO Marcel (a donné pouvoir à BILLOT Pierre), DUBOIS Mickaël (a donné pouvoir à COLINET Samuel).

Absent(e)s : AUBERT Denis, LOISEL Solène, DABO Gwénaëlle.

Secrétaire de séance : HOUDMOND Max.

ORDRE du JOUR

Approbation du compte-rendu de la séance du 18 avril 2018
Réalizations dans le cadre des délégations accordées au Maire
Inventaire des zones humides : présentation du rapport
Droit de préemption urbain : modification du périmètre
Travaux de voirie 2018 : attribution du marché
Plateformes conteneurs ordures ménagères : choix du fournisseur
Salle multifonctions : demande de subvention au titre du contrat de territoire
Proposition revalorisation participation employeur au contrat de prévoyance des agents
Proposition de création d'un poste d'adjoint technique
Nouvelle convention transmission actes à la Préfecture
Divers

Approbation du compte-rendu de la séance du 18 avril 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'adoption du compte-rendu de la séance du 18 avril 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Adopte** par 14 voix POUR le compte-rendu du 18 avril 2018.

Réalizations dans le cadre des délégations accordées au Maire

- Devis MORVAN FOUILLET : impression de mille enveloppes avec logo de la commune d'un montant de 224,40 € T.T.C.
- Devis KANGOUROU : fourniture brides pour fixation panneaux de signalisation d'un montant de 109,80 € T.T.C.
- Devis SAUR : inspection vidéo du réseau d'eaux usées au lieu-dit « la Huperie » sur 700 ml d'un montant de 2 436,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal prend note de ces décisions.

Samuel COLINET est présent à 20h15.

Inventaire des zones humides : présentation du rapport

Monsieur le Maire rappelle que :

- le SIBVVA (Syndicat intercommunal du Bassin Versant de la Vilaine Amont) a confié l'inventaire des zones humides pour plusieurs communes du secteur de Vitré au cabinet EF Etudes, ce qui a permis aux collectivités de bénéficier d'aides pouvant aller jusqu'à 80 %,
- suite à la mise en place d'un groupe de travail et à la réunion de lancement qui s'est déroulée le 28 juin 2016, le cabinet est intervenu sur la commune du 30 août au 9 septembre 2016 pour la phase terrain,
- les documents provisoires ont été présentés au groupe de travail qui a souhaité les mettre à disposition pour consultation en mairie,
- une réunion de concertation s'est tenue le 19 janvier 2017 avec le groupe de travail, le cabinet et le technicien du SIBVVA,
- des visites de terrain ont été organisées pour vérifier certains secteurs de la commune le 7 février et le 13 mars 2017,
- les cartes ont été modifiées en fonction des remarques vues sur le terrain et envoyées en mairie pour affichage au public pour une durée de 1 mois (février 2017),
- une permanence du technicien du SIBVVA s'est tenue à la fin de la phase concertation avec le public le 27 février 2017,
- le cabinet EF Etudes a transmis les résultats définitifs ainsi que la cartographie de l'inventaire à la mairie le 1^{er} juin 2017,
- le rapport relatif à l'inventaire des zones humides définitif sur la commune d'Erbrée a été établi en juillet 2017.

Il ajoute que la commission communale « voirie » réunie le 23 avril 2018 a émis des réserves sur 3 secteurs où des zones humides ont été recensées :

- le long de la voie communale n° 11 dite de la Fourchette : si élargissement futur de la voie ⇒ besoin d'une bande de 10 m de large,
- le long de la route départementale n° 29 au lieu-dit « la Lande » : projet chemin piétonnier et piste cyclable ⇒ besoin d'une bande de 10 m de large,
- lieu-dit « les Bretonnières » : si création d'un chemin d'accès au lieu-dit « les Terbillonnières » ⇒ besoin d'une bande de 10 m de large.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Emet** par 15 voix POUR un avis favorable sur le rapport définitif de l'inventaire des zones humides à l'exception des 3 secteurs précités (plans ci-annexés),
- **Demande** la prise en compte des réserves émises par la commission communale « voirie » pour ne pas bloquer la réalisation future des projets en cours ou envisagés,
- **Autorise** M. le Maire à accomplir toutes les formalités administratives pour ce dossier.

Droit de préemption urbain : modification du périmètre

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'afin de permettre à la commune de mettre en œuvre sa politique foncière et en particulier d'acquérir par priorité les biens mis en vente dans les zones urbaines ou à urbaniser délimitées dans le Plan local d'urbanisme, il y a lieu d'instituer un périmètre de droit de préemption urbain sur l'ensemble de ces zones. Il rappelle que lors de l'approbation du PLU, une délibération en date du 18 janvier 2008 a été prise dans ce sens à l'exception des zones UE, UA, UL.

Il rappelle que la préemption peut s'exercer en particulier en vue de la réalisation dans l'intérêt général, des actions ou opérations suivantes :

- la mise en œuvre d'un projet urbain, d'une politique locale de l'habitat ;
- l'organisation du maintien, de l'extension ou de l'accueil des activités économiques ;
- le développement des loisirs et du tourisme ;
- la réalisation des équipements collectifs ;
- la lutte contre l'insalubrité ;
- le renouvellement urbain,
- la sauvegarde du patrimoine bâti et non bâti
- la constitution de réserves foncières pour permettre la réalisation des actions ou opérations précitées.

Monsieur le Maire précise que la révision simplifiée n° 3 approuvée par délibération en date du 8 juin 2012 et la modification n° 3 approuvée par délibération en date du 22 novembre 2013, modifient les zones urbaines et à urbaniser et qu'il y a lieu de les inscrire ainsi que l'ensemble des zones UE dans le périmètre du droit de préemption urbain.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 210-1, L. 211-1 et suivants et R. 211-1 et suivants, L. 213-1 et suivants et R. 213-1 et suivants, L. 300-1,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé par délibération en date du 18 janvier 2008,

Vu la révision simplifiée n° 3 du plan local d'urbanisme approuvée par délibération n° 2012.068 en date du 8 juin 2012,

Vu la modification n° 3 du plan local d'urbanisme approuvée par délibération n° 2013.139 en date du 22 novembre 2013,

Vu la délibération du 18 janvier 2008 instituant le droit de préemption sur les zones urbaines et à urbaniser du plan local d'urbanisme,

Vu la délibération n° 2012.072 du 8 juin 2012 instituant le droit de préemption sur les zones AUA du plan local d'urbanisme suite à l'approbation de la révision simplifiée n° 4 en date du 8 juin 2012, et déléguant l'exercice de ce droit de préemption à Vitré Communauté,

Considérant qu'il y a lieu de préserver la possibilité pour la commune de procéder à la préemption de biens mis en vente en vue de la réalisation dans l'intérêt général, des actions ou opérations citées ci-dessus dans les zones urbaines et à urbaniser du PLU,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Décide par 15 voix POUR de :

- de modifier le périmètre d'application du droit de préemption urbain tel qu'institué par délibération en date du 18 janvier 2008 sur l'ensemble des zones urbaines (UC, UE, UA, UL) et d'urbanisation future (1AUe, 1AUAc, 1AUL, 2AUe) du plan local d'urbanisme de la commune afin de prendre en compte les modifications des zones urbaines et à urbaniser suite à révision simplifiée n° 3 et la modification n° 3. Le périmètre étendu est précisé au plan annexé à la présente délibération ;
- de déléguer l'exercice du droit de préemption urbain sur la zone AUAc à Vitré Communauté ou au représentant légal qu'elle désignera ;
- de préciser que toutes les déclarations d'intention d'aliéner qui seront reçues en Mairie sur ce secteur seront transmises dès réception à Monsieur le Président de Vitré Communauté afin de lui permettre d'exercer ce droit dans le délai légal de 2 mois ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires, et en particulier :
 - l'affichage de la présente délibération en mairie pendant une durée d'un mois,
 - la mention de cet affichage dans deux journaux diffusés dans le département,
 - la transmission de la présente délibération et des plans qui y sont annexés :

- à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine,
- à Vitré Communauté (service instructeur)
- au Directeur départemental des Services fiscaux
- au Conseil supérieur du notariat,
- à la Chambre départementale des notaires,
- aux barreaux constitués près le tribunal de Grande Instance de RENNES,
- au greffe du tribunal de grande instance de RENNES.

Travaux de voirie 2018 : attribution du marché

Une consultation d'entreprises a été lancée selon la procédure adaptée pour les travaux de voirie 2018 :

- Chemin la longue Noë (refaire entrée)
- VC n° 104 route de la Chapelle-Erbrée
- Trottoir VC n° 104 route de la Chapelle-Erbrée (continuité chemin piétonnier)
- Trottoir rue du Verger et clôture centre technique
- Rue des Pommiers (en tricouche et bordures)
- Chemin Poncéard (à refaire avec accord Argentré-du-Plessis)
- VC n° 133 (refaire voie jusqu'à la Picoulaie)
- Chemin rural d'exploitation de la Serverie (empierrement)
- VC n° 106 route du Tremble entre le pont et la route du Bourgneuf-la-Forêt
- VC n° 115 la Corbellière (fossé et réfection voie)
- VC 119 la Serverie (Tournetière)
- Chemin Mondeboeuf
- Chemin de l'Andronnière

Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Suite à la présentation du rapport d'analyse des offres établi par le cabinet Plaine Etude, il est proposé de retenir l'entreprise FTPB, offre de base + variante (fourniture et mise en œuvre d'enrobé de reprofilage) pour 195 409,46 € H.T., soit 234 491,35 € T.T.C.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 15 voix POUR de retenir l'entreprise FTPB dont l'offre est la mieux-disante (classée 1^{ère}),
- **Autorise** M. le Maire à accomplir toutes les formalités administratives nécessaires pour ce dossier et notamment à signer le marché d'un montant de 195 409,46 € H.T. ainsi que les avenants éventuels à ce marché.

Plateformes conteneurs ordures ménagères : choix du fournisseur

Dans le cadre de la matérialisation des points de regroupement des conteneurs d'ordures ménagères en campagne, trois fabricants ont été consultés pour la fourniture de 30 plateformes en béton. La CAO propose de retenir l'offre de la Sté FOURNIER à Fougères d'un montant de 6 239,76 € T.T.C. incluant la livraison au local technique.

Max HOUDMOND en charge du dossier précise qu'une seconde commande sera réalisée en 2019 pour couvrir l'ensemble du territoire

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 15 voix POUR de retenir la Sté FOURNIER,
- **Autorise** M. le Maire à signer le devis correspondant.

Salle multifonctions : demande de subvention au titre du contrat de territoire

Monsieur le Maire rappelle que le projet de restructuration et d'extension de la salle multifonctions est éligible à une subvention dans le cadre du contrat de territoire (contrat de ruralité) entre l'Etat et Vitré Communauté.

Il propose de solliciter cette subvention dont le montant a été fixé à 70 000 €.

Vu le plan de financement ci-dessous au stade dossier projet (PRO) :

- Coût ensemble projet	434 000,00 € HT
- Maîtrise d'œuvre & divers	<u>54 926,25 € HT</u>
	Total : 488 926,25 € HT
- Contrat Ruralité	70 000,00 €
- Fds concours Vitré Communauté	150 108,00 €
- DETR (ALSH)	30 874,00 €
- FST (ALSH)	27 020,00 € (non acquis)
- CAF (ALSH)	20 000,00 € (non acquis)
- Emprunt	180 000,00 €
- Autofinancement	<u>10 924,25 €</u>
	Total : 488 926,25 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 15 voix POUR de réaliser le projet de restructuration et d'extension de la salle multifonctions,
- **Approuve** le plan de financement présenté,
- **Sollicite** la subvention au titre du contrat de ruralité.

Proposition revalorisation participation employeur au contrat de prévoyance des agents

La municipalité précédente a mis en place en septembre 2012 une participation de la commune pour les agents qui ont souscrit un contrat prévoyance « maintien de salaire » à titre individuel de la façon suivante :

- Agent de catégorie C 6 € par mois (7 agents dont 3 à temps non complet)
- Agent de catégorie B 4 € par mois (1 agent)
- Agent de catégorie A 2 € par mois (1 agent)

Le montant de l'aide versée par la commune s'élève à 455 € par an.

m. LE Maire ajoute que le bureau municipal s'est prononcé favorablement pour revaloriser la prime de fin d'année plutôt que cette participation.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 14 voix POUR et 1 voix CONTRE d'augmenter la prime de fin d'année 2018 de 100 €, soit 700 € en 2018

Proposition de création d'un poste d'adjoint technique

Monsieur le Maire propose de renforcer l'effectif du service technique en créant un poste d'adjoint technique pour faire face à l'évolution de la commune (nouveaux lotissements, nouveaux espaces verts dont le parc entre les lotissements de Croixlaines et Verdon) et à l'obligation de ne plus utiliser de produits phytosanitaires.

Le poste aurait comme les autres agents une certaine polyvalence avec une compétence pour l'aménagement et le suivi des espaces verts.

Avant toute décision, un travail sera réalisé sur les différents besoins et présenté lors de la réunion de juin prochain (groupe de travail : Pierre BEGASSE, Max HOUDMOND, Pierre BILLOT).

Nouvelle convention transmission actes à la Préfecture

Monsieur le Maire rappelle que le dispositif ACTES (Aide au contrôle et à la transmission électronique sécurisée) permet de télétransmettre à la préfecture les actes et délibérations soumis au contrôle de légalité.

Les avantages de ce dispositif sont les suivants :

- une accélération des échanges avec la préfecture
- la réception en mairie en temps réel et sous forme dématérialisée de l'accusé de réception
- la réduction des coûts liés à l'envoi des actes et à leur impression en plusieurs exemplaires.

La nouvelle convention permettrait de télétransmettre les documents budgétaires.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Approuve** par 15 voix POUR la convention proposée par la Préfecture.

Divers

Révision loyers de deux logements nouvellement occupés

M. le Maire expose que deux locataires viennent de faire leur entrée dans des logements communaux et qu'une révision de leur loyer est prévue au 1^{er} juillet prochain. Il demande à titre exceptionnel de ne pas appliquer de révision pour ces deux locataires, soit une recette de 63 € en moins sur un an.

Décision : le CM décide par 15 voix POUR de ne pas appliquer la révision.

- **Commission voirie : le 4 juin à 14h30**
- **Réunion lotissement le Courtil avec les riverains des Croixlaines : le samedi 16 juin à 10h00**
- **Prochaines dates de réunions Conseil municipal :**
 - Mercredi 13 juin
 - Mercredi 11 juillet
 - Mercredi 12 septembre
 - Mercredi 17 octobre
 - Mercredi 14 novembre
 - Mercredi 12 décembre
- **Inauguration équipements sportifs : le samedi 29 septembre 2018**